

RÉDUIRE
PRENONS
NOS DÉCHETS TRIER
RECYCLER **EN MAIN**
COMPOSTER



RAPPORT 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

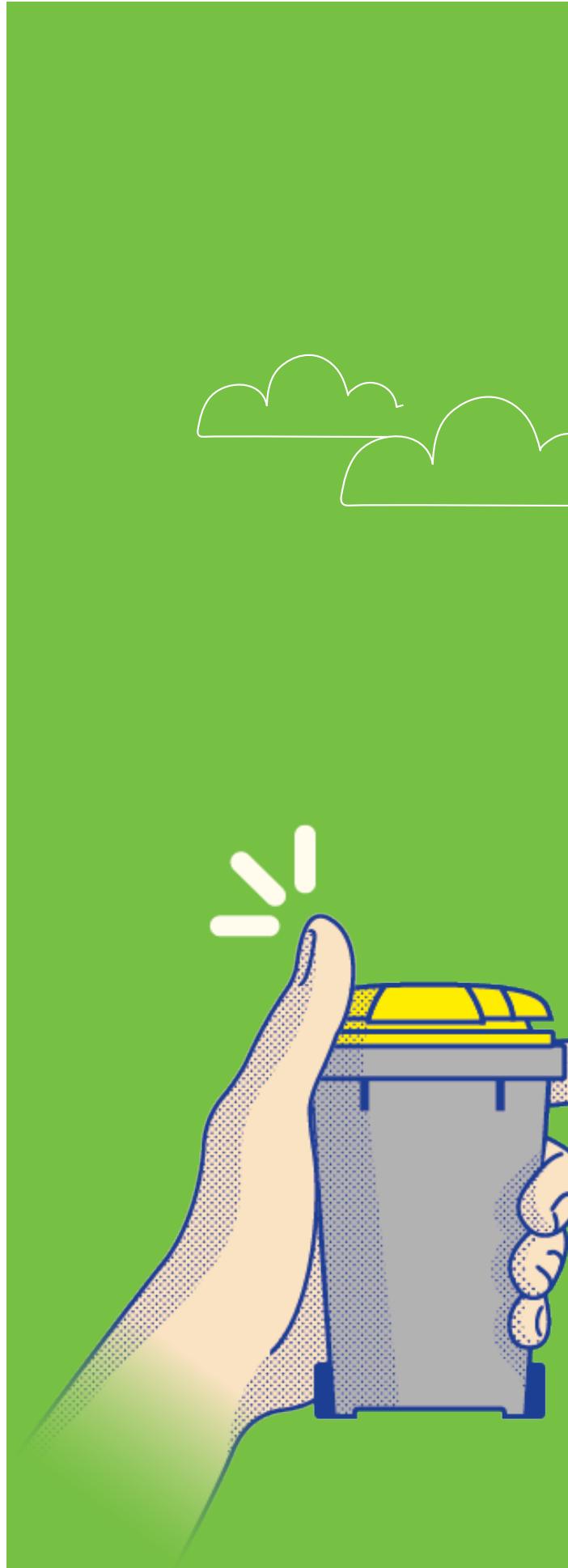
Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « gestion des déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Chaque année, le Président de Pévèle Carembault présente donc à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité (RAPQ) du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les éléments suivants concernent l'exercice 2024.

LA CONCERTATION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux déchets ménagers (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le Rapport Annuel du service public de prévention et de gestion des déchets.



ÉDITO

Pour le service public de « gestion des déchets » de Pévèle Carembault, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des actions prévues dans le cadre du nouveau schéma de collecte délibéré en 2022:

- L'arrêt de la collecte des déchets verts à côté du bac biodéchets
- La fin de l'opération massive de dotation en nouveaux bacs « ordures ménagères » et « sélectifs » débutée en septembre 2023
- La mise en place des limites de volume collecté selon les types de producteurs

Nous pouvons nous satisfaire des conséquences des changements décidés par Pévèle Carembault avec une baisse des tonnages globaux. Et motif de satisfaction supplémentaire, nous constatons une forte baisse des ordures ménagères résiduelles (bac gris) collectées en porte à porte.

En matière de coûts, les dépenses ont baissé de **3,6%** et ce malgré l'augmentation des coûts liés aux révisions des prix sur les contrats de collecte et traitement, et des taxes appliquées par l'Etat sur les déchets non valorisés (enfouis et incinérés).

Les recettes, principalement issues de la revente des matériaux et des soutiens financiers Eco-Organismes, ont augmenté de **23%** en 2024 par rapport à 2023 soit environ **575 000€**.

Ces deux effets cumulés ont permis de faire baisser de **7,7%** en 2024 le taux de la TEOM payée par les usagers pour financer les dépenses du service après déduction des recettes de revente de matériaux et des soutiens financiers des Eco-Organismes.

Les politiques menées par Pévèle Carembault ont pour objectif de stabiliser les coûts dans un contexte haussier et d'optimiser le service au regard des contraintes réglementaires, des enjeux environnementaux, tout en répondant aux aspirations nouvelles des usagers qui sont de plus en plus nombreux à considérer que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Luc FOUTRY
Président de
Pévèle Carembault

Bruno RUSINEK
Vice-Président
chargé de la collecte et du traitement des déchets, de la
politique zéro déchet et du Plan Climat-Air-Energie Territorial



SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

CHAPITRE 1 - LE TERRITOIRE DESSERVI	7
1.1 / Présentation du périmètre	7
1.2 / Les compétences	8
1.3 / Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	8
CHAPITRE 2 - LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	9
2.1 / Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	9
2.2 / Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés	10
2.2.1 Les actions 2024	10
2.2.2 Elaboration d'un PLPDMA	19
CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DÉCHETS	21
3.1 / Précollecte	21
3.1.1 Précollecte en porte à porte	21
3.1.2 Précollecte en bornes d'apport volontaire	23
3.1.3 Précollecte en déchèteries	24
3.2 / Organisation de la collecte en porte à porte	24
3.2.1 Evolution du service	24
3.2.2 Spécifications de la collecte	25
3.2.3 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	25
3.2.4 Fréquence de collecte	25
3.2.5 Collecte des encombrants	25
3.3 / Focus sur les déchèteries	26
3.3.1 Jours et heures d'ouverture	26
3.3.2 Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries	26
3.3.3 Evolution du service : déploiement de la carte d'accès en déchèterie	26
CHAPITRE 4 - LA COLLECTE DES DÉCHETS - BILAN	28
4.1 / Les tonnages collectés en porte à porte et en bornes à verre	28
4.2 / Les tonnages collectés en déchèteries	28
4.3 / Les déchets verts des communes	29
4.4 / Evolution des tonnages	29
4.5 / Performance de collecte	29
CHAPITRE 5 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION	31
5.1 / Type et lieu des traitements	31





CHAPITRE 6 - TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN	32
6.1 / Taux global de valorisation	32
6.2 / Refus de tri	32
6.3 / Performance énergétique	32

CHAPITRE 7 - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	33
7.1 / Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets	33

CHAPITRE 8 - LA COMMUNICATION	33
8.1 / Moyens d'informations	33
8.2 / Suivi des réclamations et demandes	35
8.2.1 Numéro de téléphone unique	35
8.2.2 Boite mail du service de gestion des déchets	35
8.2.3 GRU (Gestion relation usagers)	35

PARTIE 2 : **LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS** 36

CHAPITRE 9 - MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS	37
9.1 / Les modalités d'exploitation	37
9.2 / Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	37

CHAPITRE 10 - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	38
10.1 / Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	38
10.2 / La taxe TGAP	39
10.3 / Les recettes des Éco-Organismes	40
10.4 / Les recettes de revente de matériaux	41
10.5 / Le coût aidé du service public de gestion des déchets	41
10.6 / Les indicateurs financiers	42
10.7 / Le financement du service	43
10.8 / Évolution du taux de TEOM	43

CHAPITRE 11 - ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	44
--	-----------

CHAPITRE 12 - PERSPECTIVES	45
-----------------------------------	-----------





PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. Les actions de prévention des déchets prennent de l'ampleur.

Elles visent à éviter la production de déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place et les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les agents, les entreprises et le grand public.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service : son organisation sur le territoire, les déchets pris en charge, les modes de traitement et les tonnages concernés.

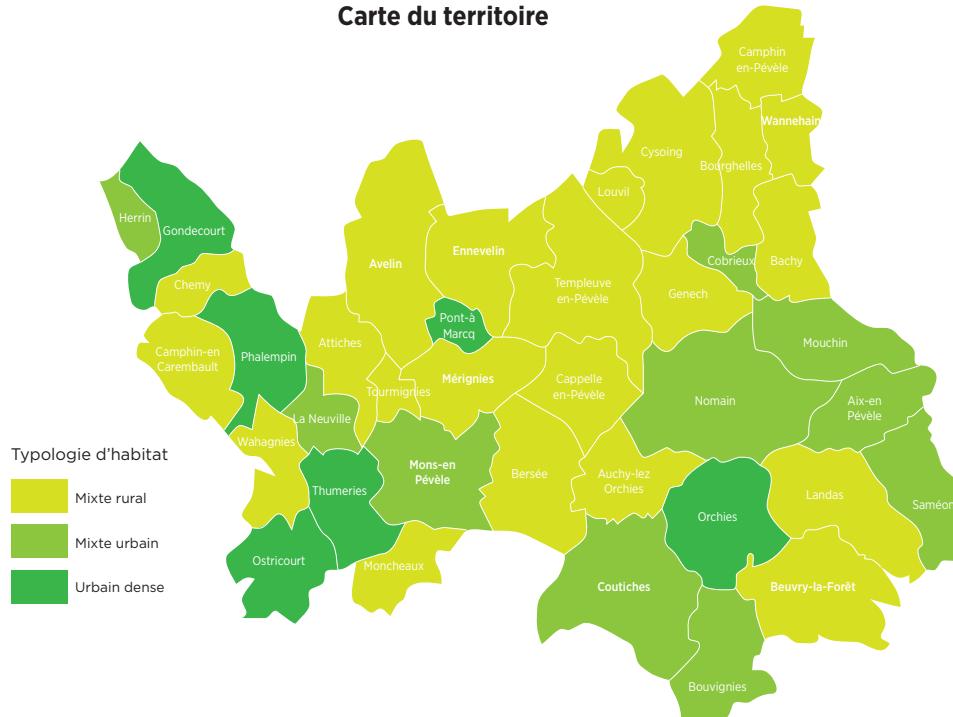
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Pévèle Carembault, créée au 1^{er} janvier 2014, est située dans le département du Nord (59). Elle rassemble 38 communes soit **97 850 habitants** (INSEE réf municipale pour 2024). De typologie **mixte à dominante urbaine**, la collectivité est dynamisée par la proximité de la Métropole Européenne de Lille. Son tissu économique est important.



Carte du territoire



Typologie d'habitat par commune

Typologie « mixte à dominante urbaine » avec toutefois 22 communes classées en mixte rural

1.2 Les compétences

Depuis le 14 mars 2020, Pévèle Carembault assure la compétence globale « gestion des déchets », comprenant 3 volets :

- Prévention
 - Collecte
 - Traitement

1.3 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

1.3.1 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire hors déchèteries :

FLUX DE COLLECTE	MODE DE COLLECTE	EXUTOIRE DE LA COLLECTE : TRAITEMENT
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Incinération
Collecte sélective des emballages (hors verre)	Porte à porte	Centre de tri
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Porte à porte	Unité de compostage
Verre	Bornes d'apport volontaire (PAV)	Verrerie
Encombrants	Porte à porte	Centre de tri

1.3.2 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire dans les déchèteries :



Pévèle Carembault possède trois déchèteries : Genech, Thumeries et Orchies

Pour les ménages-particuliers, les déchets suivants sont acceptés :

- déchets encombrants
(meubles, canapés, matelas, ...)
 - plastiques durs et souples
 - déchets de jardin et déchets verts
 - verre
 - ferrailles et métaux non ferreux
 - cartons, papiers
 - bois
 - meubles et éléments
d'ameublement
 - gravats et matériaux de démolition
ou de bricolage
 - déchets de plâtre issus du bricolage
 - huiles végétales usagées (friture)
 - huiles de vidanges (sans PCB)
 - batteries
 - piles et accumulateurs
 - lampes à décharges et à LED :
tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes LED, ...
 - radiographies médicales
 - textiles : vêtements, chaussures et
linge de maison
 - cartouches d'encre
 - pneumatiques sans jantes de VL,
camionnettes ou 4x4
 - déchets diffus spécifiques DDS
(Peintures, vernis, teintures, acides,
bases, colles, résines, mastics,
solvants, graisses, aérosols, produits

- de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gasoil de voitures et véhicules deux roues...)
- emballages vides des déchets diffus spécifiques
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : télévisions, ordinateurs, gros électroménager froid et hors froid, petits appareils ménagers, tout appareil fonctionnant à l'électricité ou avec des piles
- déchets d'amianté issus de l'activité domestique des ménages (plaques ondulées, tubes et canalisations)
- Articles de Sports et Loisir
- Articles de Bricolage et Jardin
- Jouets
- Objets réemployables

Pour les professionnels et administrations, les déchets acceptés peuvent différer.

Le détail et les conditions d'accès sont disponibles dans le règlement intérieur :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

CHAPITRE 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pourquoi présenter les actions de prévention des déchets sur le territoire ?

La notion de prévention apparaît déjà dans la directive européenne 75/442/CEE amendée par la directive 91/156/CE :

« Les Etats membres prennent des mesures appropriées pour promouvoir en premier lieu, **la prévention ou la réduction de la production des déchets et de leur nocivité.** »

La définition de la prévention des déchets est donnée dans la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant les directives 75/439/CEE, 91/689/CEE et 2006/12/CE :

« **Prévention** : les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :

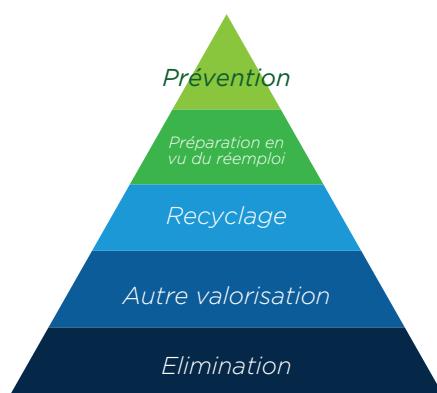
- La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou
- La teneur en substances nocives des matières et produits.»

L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité.

La prévention permet de réduire l'impact environnemental

de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement. Il est donc essentiel de présenter les actions de prévention dans le rapport annuel, leur raison d'être et leurs effets.

Les collectivités ont désormais l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Dans une logique de réduction des déchets cet indice doit être inférieur à 100 et baisser d'une année sur l'autre.

Pour Pévèle Carembault, les ratios sont les suivants :

- Ratio tonnage par hab 2010 : 802 kg/hab/an (source rapport annuel SYMIDEME 2010)

- Ratio tonnage par hab 2024 : 653 kg/hab/an

- L'indice de réduction 2024 /2010 est **de 81,4**

Cet indice est bien inférieur à 100. Cela s'explique par la forte baisse des tonnages constatée avec la mise en place du nouveau schéma de collecte, couplé au PLPDMA. (cf 4.4).

2.2 Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés

2.2.1 / Les actions 2024

2.2.1.1 Le compostage

Le compostage à domicile présente un intérêt environnemental et financier majeur dans le cadre de la gestion des déchets. Il permet de :

- Valoriser les déchets du jardin et les déchets de cuisine
- Obtenir un amendement 100% naturel et gratuit
- Réduire le volume de déchets ménagers d'environ 30%
- Réduire les coûts de traitement des déchets résiduels
- Enrichir la terre du jardin

Au regard de la quantité encore trop importante de déchets organiques présents dans nos ordures ménagères, Pévèle Carembault a décidé de doter gratuitement les foyers de son territoire de composteurs individuels en bois.

En 2024, elle a proposé des ateliers animés par 3 guides composteurs. À l'issue de l'atelier et après avoir signé une charte d'engagement, l'usager repart avec un composteur en bois naturel d'environ 400 litres.



En 2024, ce sont **35** ateliers gratuits qui ont permis de doter près de **910** foyers avec pas moins de **1312** participants au total.

Désormais, près de **5 236** foyers sont équipés d'un composteur en Pévèle Carembault, soit environ **15,4%** des foyers potentiels.

Dans la même démarche, les cimetières communaux ont été équipés de composteurs collectifs pour y valoriser les fleurs, feuilles, etc...

Au total **30** communes sont équipées pour un total de **152** composteurs installés dans les cimetières.

Des composteurs collectifs ont aussi été installés sur différents sites : EPHAD, MAS, écoles, collèges, lycées, gendarmerie, résidences etc ... Soit au **total 9** sur l'année 2024.



2.2.1.2 L'aide à l'achat d'un broyeur



L'objectif était d'accompagner les habitants à la réduction de leurs déchets verts en les aidant financièrement à s'équiper de broyeurs pour les branchages tailles de haies et d'arbustes. L'enveloppe allouée au projet était de **100 000 €**

Ce dispositif, ouvert le 15 mars 2024, proposait l'accompagnement suivant :

- 100 € pour 1 foyer
- 200 € pour 2 foyers
- 300 € pour 3 foyers

L'idée était de favoriser la mutualisation des achats étant donné que l'utilisation d'un broyeur reste ponctuelle.

Au total, 943 foyers ont été équipés pour un montant de 93 000€ et l'achat de 577 broyeurs.

2.2.1.3 Les ateliers Zéro Déchet

La démarche Zéro Déchet, Zéro gaspillage, est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique...) et le gaspillage (alimentaire, des objets, des ressources...). Et ainsi contribuer à réduire les problèmes environnementaux et sanitaires qu'ils posent. Le Zéro Déchet, c'est aussi une vision de la société et un projet politique.

L'objectif Zéro Déchet à la maison est souvent un point de départ vers la découverte d'autres pratiques écologiques et écoresponsables ou une première étape avant des actions plus collectives.

Pour répondre à cet objectif, Pévèle Carembault a organisé **43 ateliers gratuits sur 12 thématiques différentes dans 23 communes du territoire :**

- Cosmétique adulte
- Désencombrer pourquoi, comment ?
- Faire ses produits ménagers soi-même
- Parents/enfants, création de cosmétique
- Crédit de cosmétiques ados



- Ma routine beauté minimaliste
- Création de Bee Wrap Tawashi et Furoshiki
- Zéro déchet dans ma salle de bain
- Gouter cartable zéro déchet
- Utilisation de l'argile au quotidien
- Up cycling, valorisation de vêtements
- Cuisine anti-gaspi

En tout, **les ateliers ont réuni 426 participants**, soit une moyenne de 13 personnes par atelier sur **23 communes** du territoire.

Les prestations ont été assurées par six structures : My Little tree / Pévèle Zéro Déchet / Sophie au Naturel / Danami / Se nourrir / Herbes folles.



2.2.1.4 Sensibilisation des enfants

- Visite centre de tri

Afin de rendre concret et de donner du sens au geste de tri, Pévèle Carembault organise des visites du centre de tri du SYMEVAD à Evin-Malmaison (62). Disposant d'un parcours pédagogique adapté au public d'enfants, les animateurs expliquent où vont les déchets après la collecte, et ce qu'ils deviennent.

Sur l'année scolaire 2024/2025, pas moins de **33 classes** sont venues visiter le centre de tri du SYMEVAD (CM1 et CM2), soit 16 communes concernées et **825 élèves sensibilisés**.

Pévèle Carembault a pris en charge le coût du transport des enfants en bus pour un montant total de **7 383€**.



- Les animations scolaires

En 2024, afin d'approfondir la démarche de sensibilisation dans les écoles, Pévèle Carembault a proposé d'intervenir directement dans les classes auprès des élèves de primaires, collèges et lycées.

Au total, **13 établissements** scolaires sont concernés sur **10 communes** différentes du territoire (Genech, Orchies, Wahagnies, Mouchin, Gondrecourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Mons-en-Pévèle, Bersée, Camphin-en-Pévèle) **8 écoles primaires, 2 collèges et 3 lycées, soit 550 élèves sensibilisés.**

Les thématiques proposées concernaient le tri des déchets, le compostage, mais aussi le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.2.1.5 Le réemploi

Afin de diminuer l'impact écologique des objets encore en état et dont les usagers souhaitent se séparer (mobilier, D3E, textile), le réemploi a été développé sur le territoire de Pévèle Carembault, pour ce faire, différentes actions ont été mises en place :

- Ouverture d'un espace réemploi sur les déchetteries

Ce lieu de stockage permet aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de prélever leur gisement en vue de revendre des produits réemployables. Des espaces de réemploi ont été ouverts sur les trois déchetteries du territoire de Pévèle Carembault.

Une structure est partenaires de Pévèle Carembault : Le Grenier, association d'insertion, filiale de vitamine T qui a ouvert un magasin à Orchies en 2023.

Près de **80 tonnes** ont été collectées sur la déchetterie de Genech et réemployés par le Grenier au magasin d'Orchies en 2024.



Zône réemploi mise en place à la déchetterie de Genech.

Déchetterie Genech 2024

Détail des objets réemployés

2024	Total poids (kg)	Magasin	Divers	Déchets Electriques et Electroniques	Mobilier	Livres	Articles de Sports et Loisirs	Totaux
TOTAUX (kg)	78 535	23 848	31 735	6 198	6 581	7 714	2 458	54 688

- Accompagner et développer les Repair cafés.

Le territoire possède un nombre important de Repair cafés : **14 au total**, ce qui représente près de **120 bénévoles**, que ce soit pour les réparations ou pour l'accueil. Les Repair cafés ont souvent lieu le samedi et leur fréquence varie selon la disponibilité des réparateurs bénévoles présents.



Le rôle de Pévèle Carembault a été de mettre en lien les acteurs du réseau des Repair cafés, ce qui a permis aux Repair cafés de communes différentes de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques et leurs retours d'expériences.

C'est ainsi qu'est né un nouveau Repair café à Phalempin en septembre 2023.



• Organisation d'un salon de la réparation

Pévèle Carembault a co-organisé avec la MRES et Repair café en Pévèle le salon de la réparation le 20 avril 2024. Il s'agit d'une journée dédiée à la réparation avec l'organisation :

-D'ateliers de formation pour les bénévoles des Repair Cafés de toutes les Hauts-de-France

-D'un Repair Café géant pour les habitants de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et plus largement !

-De stands et animations sur la réparation pour le grand public et les enfants.

Au total, **109** objets présentés sur lesquels **32** étaient réparables en changeant une pièce, **30** non réparables et **47** objets réparés ce qui représente **247Kg** de déchets évités, 2318Kg d'émission de CO2 évités.

18 Villeneuve-Seclin et environs

LA VOIX DU NORD LUNDI 22 AVRIL 2024

Le salon de la réparation met en lumière les nouvelles façons de consommer

Reparer plutôt que jeter : économie durable et initiation ont donné du sens à cette maxime, portée par les Repair cafés. Ce qu'ils savent bien c'est que les marques et pas seulement les bénévoles font la promotion de l'usage.

PAR MARIE VANDERKLOOHE

moniteur de l'atelier réparation à Génecq

GÉNECH. C'est une salade où les bénévoles des Repair café peuvent se faire plaisir. Ce nouvel « atelier ménager » est l'un de ceux qui a le plus intéressé les visiteurs. Proposé par Jérôme, réparateur des lave-linge, aspirateurs et fours à bois. Il démonte, anschaut, inspecte. Et donne des conseils pour faire durer les résistances (HS) : « C'est souvent dans ma tête de faire une petite « vaporisation d'eau », décrypte le formateur. « Cela permet de faire tourner le four à chaleur tournante, la conception de la plaque de fondation. » Dans leur auditoire, Camille, ve-

ue pour aller plus loin dans la

de Nivelles-en-Faucigny, dans le Cambrois, servies de « techniques d'abandonnance programmée de certains appareils ». « Cela peut bien sûr causer les idées reçues. Il est technicien SFR pour être convaincu que la réparation n'est pas une révolution mais bénéfice au niveau de l'environnement », assure-t-il. « Le but n'est pas de faire de la réparation pour faire de la pub. Nous reprenons le plus souvent les appareils que nous avons misé et au bon entretien des bénévoles, nous pouvons faire perdre moins de temps à la recherche d'un magasin. »

DES FUTURES S' REPAIR

« RACHY »

Ce deuxième salon de la réparation des sports, abrite aussi un Repair café. « C'est une belle façon de réunir au maximum le cœur de ville », assure le maire, sans oublier des tombées portées en vente de la part de l'adjoint au maire, assuré Géry Lemire, président de la commission environnement et gestionnaire de ce salon. « Elles alimentent nos régions d'avenir. »



• Achat de coffrets électriques pour les Repair cafés

Afin de permettre aux Repair cafés de travailler en toute sécurité, mais aussi de tester les appareils en même temps, Pévèle Carembault les a équipés de 8 coffrets électriques ,que les Repair cafés mutualisent lors de l'organisation d'évènements. Afin de s'assurer de la bonne utilisation, chacun des Repair cafés a signé une charte d'engagement lors de la remise du matériel.



• Formation des réparateurs bénévoles

Afin de permettre la montée en compétence des réparateurs bénévoles, des formations ont été proposées. Les thèmes ont été choisis en fonction des besoins des bénévoles.

-2 formations à la réparation et l'entretien de vélo dans le cadre du dispositif VEBO.

-Formation : « les bases de l'électronique »

-Formation : « numérique audio »



Les formations ont été dispensées par des professionnels de la réparation qui appartiennent eux-mêmes au réseau des Repair cafés.



2.2.1.7 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En Pévèle Carembault, **25kg** de gaspillage alimentaire sont produits par habitant et par an, ce qui représente 17% des déchets ménagers. C'est pourquoi la collectivité a choisi de s'engager dans un dispositif REGAL en partenariat avec l'ADEME.

Pour ce faire, différents axes ont été proposés. C'est dans ce cadre que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été mises en place.

• Le Gourmet Bag

L'idée est de sensibiliser les restaurateurs et leurs clients à l'usage du Gourmet Bag afin de limiter le gaspillage dans les restaurants. Pévèle Carembault fournit gratuitement 100 «Gourmet Bag» aux restaurateurs qui s'engagent dans la démarche via une charte.



On compte **31 restaurateurs équipés de Gourmet Bag** en 2024, qui en font la promotion à leurs clients. Cela représente **41%** des 75 restaurateurs éligibles au dispositif sur le territoire.



• Animation vélo smoothies

En mai 2023, Pévèle Carembault a fait l'acquisition de 2 vélos smoothies pour pouvoir sensibiliser le public à la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière ludique.

Au-delà de l'utilisation sur les stands, un projet a été élaboré avec le service jeunesse de Pévèle Carembault pour mettre les vélos à disposition des accueils de loisirs durant l'été 2024.

L'idée au travers de cette action était de sensibiliser les enfants mais aussi les animateurs voire les parents à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour une démarche cohérente, les fruits provenaient d'invendus fournis par le magasin E. Leclerc de Templeuve-en-Pévèle.

En plus de la réalisation des smoothies, les enfants étaient sensibilisés aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'exposition de l'association (Récup' et Gamelles).

A partir des vacances de la Toussaint, les accueils de loisirs, en plus des vélos smoothies et de l'exposition, ont utilisé le jeu de l'oie « gaspir'ale » de l'association Pro portion et le jeu de carte Mille Bornes Antigaspi.

Sur les vacances d'avril, l'accueil de loisirs de Mérignies a réalisé une recette antigaspi, du pain perdu, avec les restes du midi.

Sur l'année 2024 cela représente :

-**13** accueils de loisirs sur des communes différentes

-**42** animateurs et directeurs de centres sensibilisés

-**784** enfants sensibilisés

-**163** parents touchés



• Sensibilisation grand public

L'objectif est de sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires. C'est aussi l'occasion d'échanger sur leurs habitudes de conservation et de leur partager des astuces et recettes anti gaspi.

C'est dans ce cadre que **22** ateliers sur la cuisine anti-gaspi ont été réalisés dans les communes pour les usagers ou en accueil de loisirs lors des mercredis récréatifs pour un public plus jeune.

8 animations ont été proposées en médiathèque avec une mallette pédagogique comprenant des jeux sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une exposition reprenant les chiffres et astuces anti-gaspi a été mise à disposition du public dans les médiathèques du territoire.

Enfin, 4 stands de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été tenus sur les événements de Pévèle Carembault (10CO'FÊTE, Nature Epatante, les Médiathèques se régalent et « Faîte du Vélo »)

Soit au total : **605** familles sensibilisées lors de ces animations tout public.



• Restauration scolaire

Pévèle Carembault souhaite encourager les changements de pratiques et de comportements en sensibilisant les acteurs et les convives des restaurants scolaires.

Deux collèges engagés dans une démarche anti gaspi :

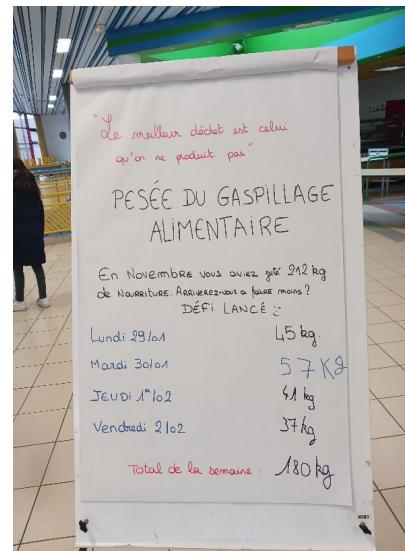
- Collège du Pévèle à Orchies
- Collège Albert Camus à Thumeries

Ces établissements ont réalisé un diagnostic permettant d'évaluer le gaspillage en termes de quantité mais aussi de qualité ; provient-il des retours plateaux ou lors de la préparation en cuisine ?

Un fois le diagnostic posé, une série d'actions de sensibilisation est mise en place en s'appuyant sur les élèves, le personnel éducatif et de cuisine.

En 2024, **1 000** collégiens ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur restaurant scolaire et 74 ont été formés à la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Concernant les écoles, une réunion d'accompagnement a été organisée pour le personnel de cuisine soit au total 19 personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage dans le primaire au travers 10 communes.



• Sensibilisation en interne

Afin de sensibiliser les agents en interne à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de Pévèle Carembault, une action a été mise en place :

- L'utilisation des vélos smoothies lors de la Semaine de la mobilité. Cela a permis de réaliser des gaspachos et des smoothies à base d'invendus du magasin E.Leclerc de Templeuve-en-Pévèle.



2.2.2 / Elaboration d'un PLPDMA

En 2024, les habitants de Pévèle Carembault ont produit **63 908** tonnes de déchets dont une partie a été incinérée (28%) et enfouie (7%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

La prévention des déchets représente ainsi un enjeu majeur pour Pévèle Carembault qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à la surconsommation qui s'ajoutent à l'augmentation constante de la production de déchets.

En effet, Pévèle Carembault a besoin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés. Pour répondre à ces multiples enjeux, elle s'engage dans un PLPDMA : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable.

Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agira d'accompagner les habitants dans leur changement de pratiques ainsi que les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leur déchet.

A l'échelle régionale, la Région Hauts-de-France a adopté son Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en 2019 et il se décompose en 2 grandes thématiques : la prévention des déchets / les gestes de tri et la gestion des déchets (collecte, valorisation et élimination). C'est la 1ère thématique qui concerne le PLPDMA.

SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LES GESTES DE TRI

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe 5 objectifs :

- Réduire de 83 kg/hab/an la production de l'ensemble des Déchets Ménagers Assimilés en 2031 par rapport à 2010 soit -13% entre 2010 et 2031
- Stabiliser les déchets d'activités économiques (DAE)
- Diminuer la production de biodéchets de 500 000 t d'ici 2031 par rapport à 2015 (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025
- Diminuer la production de déchets du BTP et développer le réemploi in situ pour atteindre 70 % de valorisation de ces déchets d'ici 2020 puis stabiliser la production d'ici 2031

Ils sont déclinés en 5 orientations :

- Renforcer l'exemplarité des acteurs publics
- Contribuer à la transformation des modes de consommation des citoyens et acteurs économiques assimilés
- Contribuer à la transformation des modes de production et de consommation des acteurs économiques – hors biodéchets et BTP
- Déployer le tri à la source des biodéchets des activités économiques
- Contribuer à l'évolution des modes de production et de consommation du BTP

Le PLPDMA a été délibéré début 2022. Sa mise en œuvre a débuté en 2022.

Le PLPDMA est consultable sur le site internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/

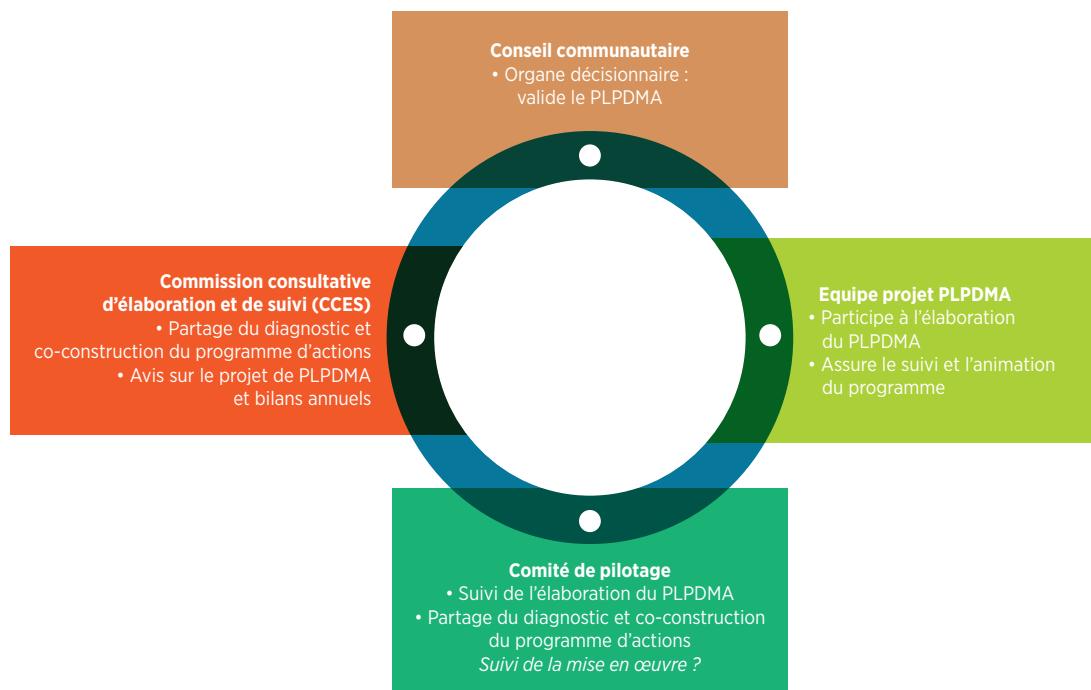
Gouvernance du PLPDMA pour Pévèle Carembault :

Elle est composée d'une CCES et d'un comité de pilotage.

La Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) :

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, Pévèle Carembault a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques pour être représentative du territoire.

Collège élus locaux <ul style="list-style-type: none"> • Président de Pévèle Carembault • Vice-Président en charge des déchets • Vice-Président en charge du développement économique • Vice-Président en charge des scolaires 	Collège institutions <ul style="list-style-type: none"> • Représentant Région Hauts-de-France • Représentant Conseil départemental du Nord • Représentants Chambres consulaires : CAPEB, CMA, CRESS Hauts-de-France
Collège Etat / collectivités <ul style="list-style-type: none"> • Représentant Ademe Hauts-de-France • Directeur Général des Services - Pévèle Carembault • Responsable du pôle déchets - Pévèle Carembault 	Collège Société civile <p>Associations : MRES, Collectif Pévèle ZD et DD, Pévèle Carembault ZD, Don de soie, Repair'Café de Nomain, Guide composteur, la Maison du Jardin, ANEC. Acteurs économiques : Ethique et vrac, Un autre monde, Leclerc Templeuve. Bailleurs : Maisons et cités, Partenord, Vilogia, SRCJ, SIA, LTO Habitat (groupe SA), Logimétropole, Habitat du Nord, Norevie et SA du Hainaut</p>



Le comité de pilotage :

Composé d'élus, il a participé à l'élaboration du PLPDMA : partage du diagnostic, co-construction du plan d'actions en prenant en compte l'avis de la CCES. Il pourra suivre la mise en œuvre du PLPDMA.

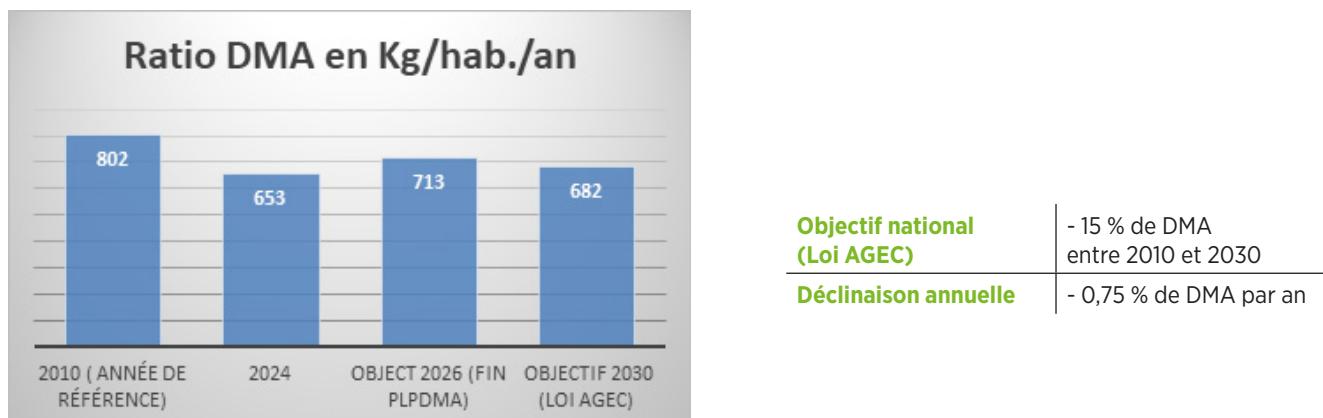
Organisation de l'élaboration du PLPDMA :

Pour la réalisation de son PLPDMA, Pévèle Carembault a fait le choix de retenir 6 axes thématiques et 3 axes transversaux. Les axes sont déclinés en 32 actions :

Axe 1	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets	4 actions
Axe 2	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Axe 3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 4	Augmenter la durée de vie des produits	5 actions
Axe 5	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	4 actions
Axe 6	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	6 actions
Axe 7	Réduire les déchets dangereux des ménages (DDM)	1 action
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises	2 actions
Axe 9	Mettre en place des instruments économiques	2 actions

Les objectifs du PLPDMA et bilan :

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA respectent les objectifs nationaux définis par la loi AGEC.
Ci-dessous, l'objectif appliqué aux ratios de Pévèle Carembault :



A fin 2024, grâce à ses politiques volontaristes, Pévèle Carembault est en avance sur les objectifs de réduction du PLPDMA et de la loi AGEC.

CHAPITRE 3 : LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pourquoi présenter l'organisation de la collecte des déchets ?

La collecte des déchets, sur un territoire donné, constitue le maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Il est important de présenter l'organisation du service pour cette étape de gestion et plus particulièrement le

niveau de couverture de la population, les équipements dédiés ainsi que les fréquences de collecte. Cette section du rapport permettra de porter à la connaissance du lecteur l'ensemble de l'infrastructure mise en place pour collecter les déchets pris en charge par le service public.

3.1 La précollecte

Il s'agit de définir ce qu'est la précollecte, c'est-à-dire l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les principaux moyens de précollecte sont :

- Le bac (poubelle)
- La borne d'apport volontaire (PAV)
- La benne en déchèterie

3.1.1 / Précollecte en porte à porte

3.1.1.1 Moyens déployés

En 2024, Pévèle Carembault a terminé la campagne de dotation auprès de l'ensemble des usagers du service en nouveaux bacs de sélectif (bac couvercle jaune) et d'ordures ménagères résiduelles (bac couvercle noir). A l'issue de cette campagne, les dotations en place sont les suivantes :

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	CARACTÉRISTIQUES	NOMBRE
Ordures ménagères	Bac fourni par Pévèle Carembault	Bac couvercle gris (nouvelle dotation)	43 214
Emballages recyclables et journaux, revues et magazines	Bac fourni par Pévèle Carembault	Bac couvercle jaune (nouvelle dotation)	43 728
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Bac fourni par Pévèle Carembault	Bac couvercle vert	38 481

3.1.1.2 Les règles de dotation

Les règles de dotation sont les suivantes

Bac vert pour les biodéchets :

ORDURES MENAGERES (BAC COUVERCLE NOIR)	COLLECTE SELECTIVE (BAC COUVERCLE JAUNE)	PRODUCTION SELON LES FOYERS	RÈGLE DOTATION ACTUELLE
Nbr de personnes	Volume de bac	Nbr de personnes	Volume de bac
De 1 à 3	140 Litres	De 1 à 2	140 Litres
De 4 à 6	240 Litres	De 3 à 5	240 Litres
Plus de 7	360 Litres	Plus de 6	360 Litres
			140 L
		1 personne	
		2 personnes	
		3 personnes	
		4 personnes	
		5 personnes	
		6+	

3.1.1.3 Les consignes de tri

La collectivité est passée en Extensions des Consignes de Tri (ECT) depuis le 01/01/2023 et ce en conformité avec l'échéance réglementaire nationale.

Les consignes de tri en vigueur sur le territoire sont les suivantes :



A large diagram divided into four main sections: 1. Top-left: "À trier dans votre bac de collecte sélective" showing a grey bin and various recyclable items like paper, carton, metal, and plastic. 2. Top-right: "Emballages en plastique" showing plastic bottles, containers, and bags. 3. Bottom-left: "À recycler dans une borne à verre" showing glass recycling bins and glass items. 4. Bottom-right: "À jeter dans votre bac d'ordures ménagères" showing a grey bin and various non-recyclable items like diapers, tissues, and masks. Each section has descriptive text below the images.



3.1.1.4 Evolution du parc de bacs

Nombre de bacs en place à fin 2021 : **85 670**

Nombre de bacs en place à fin 2022 : **87 160**

Nombre de bacs en place à fin 2023 : **102 400**

Nombre de bacs en place à fin 2024 : **125 423**

Les élus ont décidé dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte de doter l'ensemble des usagers de Pévèle Carembault en bacs gris pour les ordures ménagères à la place des contenants libres

Ce bac à couvercle gris, qui remplace les sacs plastiques ou poubelles achetés par les habitants, améliore la propreté des rues et les conditions de travail des agents de collecte. Le volume du nouveau bac est adapté au changement de fréquence de collecte prévu pour 2025.

Les bacs jaunes pour le sélectif remplacent des bacs anciens et non conformes au code couleur jaune.

Le volume du nouveau bac à couvercle jaune est adapté à la taille du foyer, aux nouvelles consignes de tri ainsi qu'au changement de fréquence de collecte prévu pour 2025. Cela permet également de se mettre en conformité avec le code couleur jaune au niveau national.

Ces deux bacs sont équipés de puce. La puce permettra de compter le nombre de levées. Dans un premier temps, l'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du service et d'adapter la tournée si nécessaire. Elle permettra aussi d'informer l'usager sur la fréquence et le nombre de levées de ses bacs. Dans un second temps, et si les élus font ce choix, la puce permettrait de mettre en place une tarification des déchets à la levée. Depuis la fin de la campagne de dotation à l'été 2024, seuls ces nouveaux bacs sont collectés dans le cadre du service.

3.1.2 / Précollecte en bornes d'apport volontaire

3.1.2.1 Moyens déployés

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	NOMBRE	RATIO
Verre	Borne à verre		1 borne / 416 hab
	Aérienne	119	
	Semi enterrée	10	
	Enterrée	106	

Localisation des bornes à verre

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/collecte-du-verre>

Consignes de tri



Dotation par rapport à la moyenne nationale

Ratio de 416 hab./ PAV plutôt bon à l'échelle de Pévèle Carembault par rapport aux ratios nationaux avec en outre :

- Pour l'ensemble du territoire la présence de PAV verre en déchèterie
- Pour les communes en périphérie (notamment les plus petites) des PAV frontaliers

Les dotations moyennes nationales (données CITEO 2009) sont de :

- 312 hab./PAV en milieu mixte rural
- 476 hab./PAV en milieu mixte urbain
- 810 hab./PAV en milieu urbain dense

3.1.3 / Précollecte en déchèteries

Pour l'ensemble des 3 déchèteries :

	NOMBRE DE CONTENANTS	TYPE CONTENANTS
Encombrants/tout venant	5	Benne
Gravats	5	Benne
Déchets verts	6	Benne
Bois	4	Benne
Cartons/papiers	3	Benne
Meubles/mobilier	3	Benne
Amiante ciment	2	Benne
Plâtre	3	Benne
Verre	5	Borne à verre
Ferraille	3	Benne
Huiles végétales	3	Borne à huile
Huiles minérales	3	Borne à huile
Batteries	3	Caisse palette
Textile	3	Borne Le Relais
Piles et accumulateurs	3	Borne à piles
Pneumatiques VL déjantés	3	Au sol dans le local
Radiographies	3	Bac 240 litres
Déchets ménagers spéciaux (*)	3	Caissette dans le local dédié
Articles de Sport et Loisir	3	Caisses palettes (petits objets) Au sol dans le local dédié (gros objets)
Articles de Bricolage et Jardin Thermiques	3	Caisses palettes (petits objets) Au sol dans le local dédié (gros objets)
Jouets	3	Caisses palettes (petits objets) Benne mobilier (gros objets)
Cartouches d'encre	3	Bac ou carton
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	3	Caisses palettes (petits objets) Au sol dans le local dédié (gros objets)
Objets Réemployables	3	Zone équipée de Caissettes dans le local dédié

(*) Peintures, vernis, teintures, acides, bases, colles, résines, mastics, solvants, graisses, hydrocarbures, aérosols, produits de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits mercuriels, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gasoil de voitures et véhicules deux roues...

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

3.2.1 / Evolution du service

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et l'application du nouveau schéma de collecte, le service de collecte a subi des évolutions majeures :

- Arrêt de la collecte des OMR en vrac et collecte uniquement des nouveaux bacs Pévèle Carembault
- Collecte uniquement des nouveaux bacs jaunes Pévèle Carembault et arrêt de la collecte du surplus présenté à côté du bac pour les déchets recyclables
- Collecte de l'unique bac vert 140L dotation Pévèle Carembault et arrêt de la collecte du surplus et fagots présentés à coté du bac vert

3.2.2 / Spécifications de la collecte

Selon le type de déchets collectés en porte à porte

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIER	BIODÉCHETS	ENCOMBRANTS
Population desservie	97 850	97 850	97 850	97 850
Tonnage annuel 2024 (tonnes)	15 456	6 314	13 630	313
Distance parcourue pour la collecte	449 945 kms (12 camions)			10 396 kms
Couleur du bac	Couvercle gris	Couvercle jaune	Couvercle vert	Sans objet
Collecte séparative	non	x	x	x

3.2.3 / Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

En 2024, les producteurs non ménagers pouvant bénéficier du service pour la collecte de leurs déchets assimilés aux déchets ménagers, sont limités en dotation à 2 bacs 660L pour les ordures ménagères résiduelles, 2 bacs 660L pour les emballages recyclables et 1 bac 140L pour les biodéchets maximum.

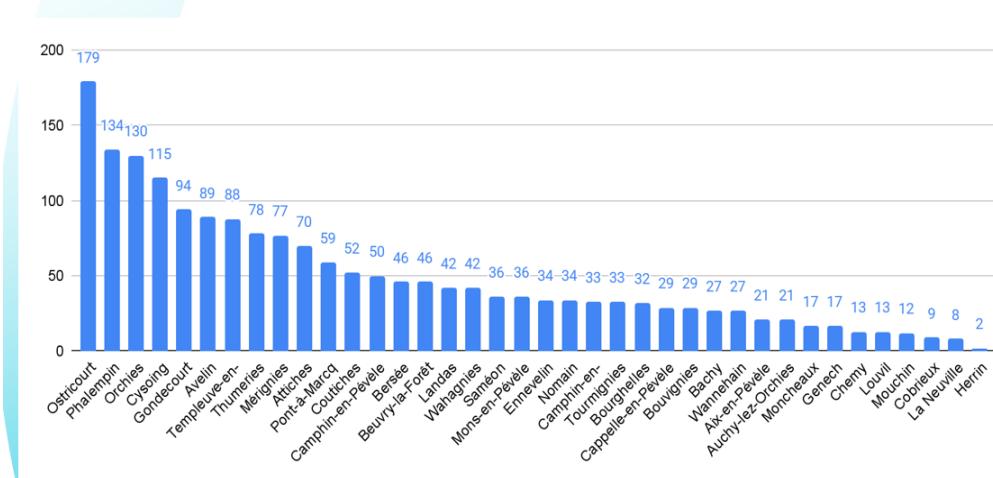
3.2.4 / Fréquence de collecte

Pour 2024, les fréquences de collecte des différents flux étaient les suivantes :

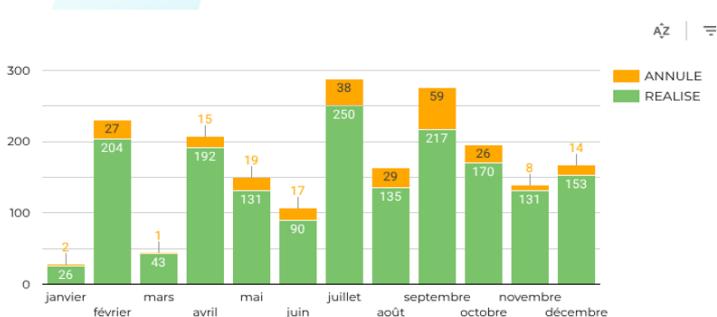
Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et journaux	Biodéchets	Encombrants 38 communes
1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine	Sur rdv (1 rdv/an max)

3.2.5 / Collecte des encombrants sur rendez-vous

❖ Détail nombre de RDV par commune



❖ Nombre de rdv par mois



1 997 rendez-vous ont été pris sur l'ensemble des 38 communes de la CCPC. 255 rendez-vous ont été annulés dans les 48h soit 12,8% des rendez-vous

3.3 Focus sur les déchèteries

3.3.1 / Jours et heures d'ouverture

Déchèteries de Genech, Orchies et Thumeries
du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 16h45
- Dimanche : 9h à 11h45

Du 1^{er} avril au 30 septembre

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 18h45
- Dimanche : 9h à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés (1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, 8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre).

Elles sont également fermées l'après-midi des 24 décembre et 31 décembre.

3.3.2 / Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries

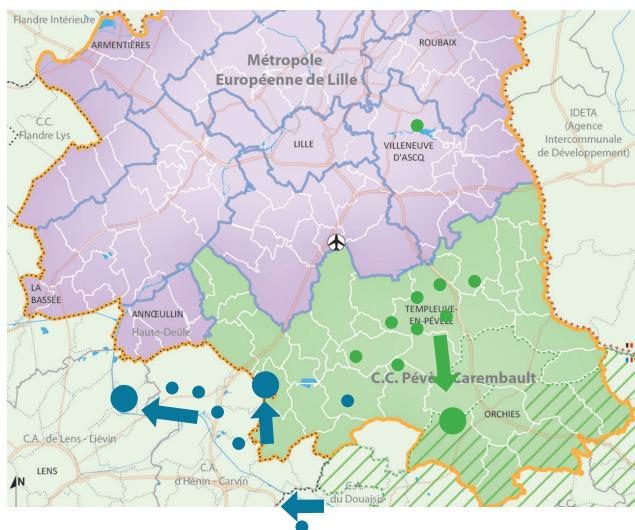
Une convention a été signée avec la MEL, à effet au 2 mai 2021, afin que les habitants de certaines communes de Pévèle Carembault puissent accéder aux déchèteries d'Annœullin et Seclin, selon les conditions définies par le règlement intérieur de la MEL.

Les communes concernées par cette autorisation sont : Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Ennevelin, Gondecourt, Herrin et Phalempin. Et réciproquement, les habitants de certaines communes de la MEL peuvent accéder à la déchèterie de Genech aux mêmes conditions que les particuliers de Pévèle Carembault.

Les communes de la MEL concernées par cette autorisation sont : Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chéreng, Fretin, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois et Tressin.

Au 31 décembre 2024

- **2 230** foyers de la MEL avaient une carte déchèterie Pévèle Carembault
- **2 303** foyers de Pévèle Carembault avaient une carte MEL



3.3.3 / L'accès en déchèterie

Le contrôle d'accès, via une carte, a été mis en place sur les 3 déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des usagers.

Plus aucun usager n'est autorisé à accéder aux déchetteries sans cette carte.

L'inscription est à réaliser sur le portail :
<https://pevelecarembault.ecocito.com>

À titre d'exemple, le visuel des cartes d'accès pour les particuliers.



Les conditions d'accès sont les suivantes :

PUBLICS	ACCÈS	NBR DE PASSAGES/AN	VOLUME AUTORISÉ /JOUR	TARIF
Particuliers	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Collectivités	Lun au Ven	70	5 m3	Gratuit
Professionnels	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3
Associations (à but non lucratif)	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Associations (à but lucratif)	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3

* dérogation délivrée par Pévèle Carembault pour cas exceptionnel

L'ensemble de ces dispositions sont reprises dans le règlement intérieur des déchèteries téléchargeable sur le site internet de Pévèle Carembault :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

Au 31 décembre 2024, ont demandé et reçu leur carte d'accès :

- **34 518** particuliers
- **42** associations
- **83** administrations
- **278** professionnels

Cela a représenté 180 001 passages en déchèterie pour les habitants des 38 communes du territoire et 9 221 passages pour les habitants des 9 communes de la MEL.

Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages	Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages
AIX (59310)	490	2 755	LA NEUVILLE (59239)	250	1 358
ATTICHES (59551)	748	2 864	LANDAS (59310)	926	5 334
AUCHY-LEZ-ORCHIES (59310)	572	3 896	LOUVIL (59830)	344	2 142
AVELIN (59710)	857	3 072	MERIGNIES (59710)	1 274	5 942
BACHY (59830)	681	3 679	MONCHEAUX (59283)	655	3 899
BERSEE (59235)	847	3 930	MONS-EN-PEVELE (59246)	863	4 981
BEUVRY-LA-FORET (59310)	1 048	6 103	MOUCHIN (59310)	580	3 270
BOURGHELLES (59830)	622	3 706	NOMAIN (59310)	1 036	6 688
BOUVIGNIES (59870)	556	3 152	ORCHIES (59310)	3 337	18 482
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT (59133)	477	1 423	OSTRICOURT (59162)	1 772	7 898
CAMPHIN-EN-PEVELE (59780)	771	3 167	PHALEMPIN (59133)	1 621	5 644
CAPPELLE-EN-PEVELE (59242)	792	4 515	PONT-A-MARCQ (59710)	1 039	4 131
CHEMY (59147)	108	71	SAMEON (59310)	596	3 138
COBRIEUX (59830)	223	1 595	TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242)	2 730	15 912
COUTICHES (59310)	1 235	7 305	THUMERIES (59239)	1 558	9 167
CYSOING (59830)	1 895	10 616	TOURMIGNIES (59551)	316	1 512
ENNEVELIN (59710)	856	4 610	WAHAGNIES (59261)	965	4 602
GENECH (59242)	1 024	7 251	WANNEHAIN (59830)	439	2 014
GONDECOURT (59147)	401	146	TOTAL TOUTES DÉCHÈTERIES CONFONDUES		34 518
HERRIN (59147)	14	1	180 001		

La carte d'accès permet également de connaître précisément des données de fréquentation.

Le bilan 2024 du nombre de passages par mois et par déchèterie est le suivant :

Commune	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juil.	juil.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
GENECH	3 649	4 281	6 080	6 177	7 078	6 617	7 774	9 027	6 658	6 292	5 126	4 597	73 356
ORCHIES	3 184	3 415	4 950	5 033	5 808	5 319	6 429	7 359	5 467	5 095	3 990	3 775	59 824
THUMERIES	2 340	2 660	3 687	4 292	4 122	4 005	5 099	6 086	4 401	3 914	3 185	3 030	46 821
Total	9 173	10 356	14 717	15 502	17 008	15 941	19 302	22 472	16 526	15 301	12 301	11 402	180 001

Sur l'année 2024, le nombre moyen de passages par usager ayant fréquenté la déchèterie est de 6.

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DÉCHETS – BILAN

4.1 Les tonnages collectés en porte à porte et en bornes à verre

En tonnes pour 2024

FLUX DÉCHETS	TONNES 2024
Ordures ménagères	15 456
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 314
Verre (bornes à verre)	4 502
Biodéchets : déchets verts et déchets alimentaires	13 630
Encombrants	313
TOTAL	40 215

4.2 Les tonnages collectés en déchèteries

En tonnes pour 2024

Par déchèterie

DÉCHÈTERIE	TONNES 2024
Genech	9 510
Orchies	7 430
Thumeries	6 530
TOTAL	23 470

En plus de ces tonnages, **80** tonnes d'objets réemployables ont été déposés en déchèteries et ont ainsi trouvé une seconde vie.

Par flux de déchets pour les 3 déchèteries

DÉCHETS	TONNES 2024
Ferraille	703
Végétaux	4 751
Cartons	818
Bois	2 469
Gravats	5 472
Encombrants	5 404
Déchets ménagers Spéciaux ECO DDS	124
Déchets ménagers Spéciaux HORS ECO DDS	68
Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E)	801
DEA Eco Mobilier	1 881
Emballages souillés	19
Plâtre	604
Huile minérale	36
Huile végétale	9,6
Batteries	8,1
Amiante ciment	198
Pneu	49,8
Pile	3,75
Article bricolage et jardinage thermique	22,2
Article sport et loisirs	25,2
Radiographie	0,6
Cartouche d'encre	2,2
TOTAL	23 470

4.3 Les déchets verts des communes

Pévèle Carembault a passé un marché afin que les services techniques des communes puissent déposer directement leurs déchets d'espaces verts sur des sites de traitement par compostage.

Le total réceptionné et traité en 2024 est de **968** tonnes.

De plus, à la suite de l'évolution des règles de collectes des biodéchets en porte à porte, Pévèle Carembault a mis en place une solution de gestion de proximité des déchets de jardin des particuliers. Cette solution permet de ne pas saturer les déchèteries.

Les communes qui le souhaitent peuvent mettre à disposition une benne à déchets verts le samedi pour recevoir les déchets de jardin de leurs habitants.

En 2024, **200** bennes à déchets verts ont été installées sur 15 communes du territoire et **223** tonnes de déchets verts ont été déposées par les usagers.

4.4 Evolution des tonnages

							Evolution
TONNES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Ordures ménagères	18 032	18 532	19 116	18 460	16 492	15 456	-6,3%
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 257	6 192	6 414	6 161	6 122	6 314	+3,1%
Verre (bornes à verre)	4 051	4 511	4 604	4 456	4 421	4 502	+1,8%
Encombrants	918	996	1 319	1 154	320	313	-2,2%
Biodéchets	15 880	13 976	18 914	15 097	16 302	13 630	-16,4%
Déchèteries Genech/Orchies/Thumeries	23 177	22 770	29 520	20 141	21 584	23 470	8,7%
Bennes déchets verts dans les communes						223	-
TOTAL	68 315	66 977	79 886	65 469	65 692	63 908	-2,7%

4.5 Performance de collecte

Ratio de collecte en kg/hab/an de 2019 à 2024

Année	2019	2020	20201	2022	2023	2024
Nombre habitants (INSEE municipale)	94 663	95 294	95 816	96 383	97 129	97 850
Ordures ménagères	190	194	200	193	174	158
Recyclables hors verre (collecte sélective)	66	65	67	64	63	65
Verre (bornes à verre)	43	47	48	47	46	46
Encombrants	10	10	14	12	3	3
Biodéchets	168	147	197	158	168	139
Déchèteries Genech/Orchies/Thumeries	245	239	308	211	222	240
Bennes déchets verts dans les communes						2
TOTAL	722	703	834	684	676	653

Le ratio global poursuit sa baisse.

En 2024, cela concerne principalement les biodéchets mais avec un ratio toujours élevé et les ordures ménagères pour lesquelles le ratio est bien en deçà de la moyenne régionale qui est de 211 kg/hab/an (données 2023).

Conclusion :

- Ratio d'ordures ménagères résiduelles bien meilleur (inférieur) que les référentiels et en forte baisse
- Ratio de recyclables très élevé
- Bon ratio de verre malgré une collecte en Points d'Apport Volontaire
- Ratio déchèterie en légère augmentation, reports des déchets verts du porte à porte vers les déchèteries
- Ratio biodéchets toujours supérieur aux référentiels, mais avec une baisse sensible.
- Ratio global légèrement supérieur à la référence régionale

Pévèle Carembault possède de bons ratios de collecte pour les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre.

Cependant, elle reste pénalisée par son ratio de collecte de biodéchets qui reste élevé bien qu'il ait baissé ; ce qui a une incidence sur les coûts.

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION

5.1 Type et lieu des traitements

	TYPE DE TRAITEMENT			
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination (décharge)	Nature et lieu traitement
Ordures Ménagères		X		Incinération (CVE) Ecovalor à Saint-Saulve (59)
Emballages	X (74%)	X (26% refus)		Centres de tri SYMEVAD à Evin-Malmaison (62) PAPREC à Harnes (62) Refus de tri au CVE Ecovalor à Saint-Saulve (59)
Verre	X			Verrerie OI à Wingles (62)
Biodéchets Porte à Porte	X			Unités de compostage : SEDE à Graincourt (62) SUEZ à Naves (59) RECYNOV à Steenwerk (59)
Encombrants Porte à porte	X (60%)		X (40%)	Centre de tri TRP Seclin (59)
Encombrants déchèterie	X (10%)		X (90%)	Site de transfert
Gravats déchèterie	X			Carrière Dhainaut (59) Site RAMERY à Harnes (62) Sogemat à Haubourdin (59) Site transfert VALDEC à Beuvry-la-Forêt (59)
Déchets verts déchèteries	X			Sites compostage RAMERY à Harnes (62) SARL BLEUZE à Houplin-Ancoisne (59)
Plâtre déchèterie	X			SMDR à Haubourdin (59)
Bois déchèterie	X			Site Theys recyclage à Cuincy (59)
Amiante ciment déchèterie			X	Baudelet à Blaringhem (59)
Cartons déchèterie	X			Centre de tri Veolia recyclage Seclin (59)
Ferraille déchèterie	X			Site Remed à Saint-André-lez-Lille (59)
Mobilier/meuble déchèterie	X	X		Filière Eco-Mobilier
Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	X			Filière OCAD3E
Textile	X			Association LE RELAIS Refashion
DMS hors EcoDDS		X		ARF à Vendeville (02)
DMS EcoDDS		X		Filière EcoDDS
Pneus	X			Filière ALIAPUR
Ampoules/néons				Filière OCAD3E
Piles				Filière Corepile
Radiographies				Recycl'm à Marseille
Huile végétale		X		GECCO à Avelin (59)
Huile minérale		X		ARF à Vendeville (02)

CHAPITRE 6 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN

6.1 Taux global de valorisation

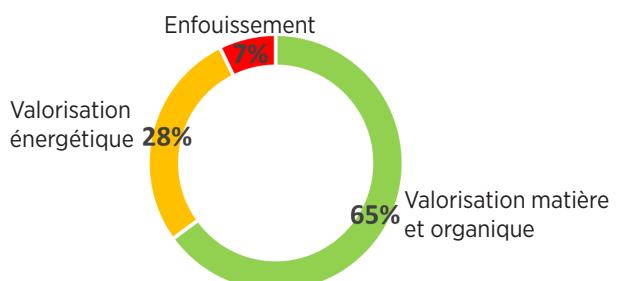
Le taux global de valorisation s'illustre par un « camembert » indiquant la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière, énergétique (incluant les refus de tri du process) ou enfouissement (décharge).

Indicateur :



Taux d'enfouissement bas et taux de valorisation matière élevé.

Taux global de valorisation 2024 (%)



6.2 Refus de tri

Les refus de tri sont constitués des erreurs de gestes de tri des habitants dans leur bac de tri sélectif.
Le taux moyen de refus de tri pour 2024 est de 26%.

Il est en baisse par rapport à 2020 (30%) et est situé légèrement en dessous de la moyenne régionale pour un type d'habitat identique (28%).

Indicateur :



6.3 Performance énergétique du site de traitement des OMR et refus de tri de la collecte sélective

Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri sont incinérés sur le Centre de Valorisation Energétique du SIAVED à Saint-Saulve (59).

Ce site présente une bonne performance énergétique : un rendement énergétique de 80,3% avec production d'électricité.
En 2024, il a produit **56 975 MWh**, soit **432 kWh/tonne** de déchets incinérés.

Les apports de déchets de Pévèle Carembault en 2024 sur ce site ont représenté la production de 7 444.5 MWh.

Indicateur :



CHAPITRE 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

7.1 Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets

Sont présentés ci-dessous les emplois directs connus. Ne figurent pas les emplois générés par le traitement des déchets et le recyclage.

	NOMBRE EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	DONT INSERTION (EN HEURES)
Service Déchets de Pévèle Carembault	9	
Collecte en porte à porte	En moy 65	27 000 h
Nettoyage autour des bornes à verre (Interm'aide)	1.5	2 616 h
Transport des bennes de déchèteries	3	
Gardiennage des déchèteries	9	4 884 h
Tri de collecte sélective	7,5	4 900 h
Fourniture et livraison des bacs de collecte	14	6 400 h

Au global, environ **107 Equivalents Temps Plein (ETP)** participent directement à la gestion des déchets, dont **47 700 heures en insertion**.

CHAPITRE 8 : LA COMMUNICATION

8.1 Moyens d'informations

Les moyens d'informations déployés en 2024 par Pévèle Carembault sont :

- Le calendrier de collecte 2024 par commune distribué toute boîte
- Le site internet de la collectivité rubrique déchets <https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets>
- La page facebook de la collectivité
- Les articles dans le MAG de la collectivité distribué toute boîte
- Application «Mes déchets Pévèle Carembault» sur smartphone et sur site internet

Nombre d'utilisateurs 2024 = **65 617**

Cette application permet de :

- paramétrier des notifications de rappel pour sortir vos poubelles
- être informé en direct d'actualités concernant la gestion des déchets (collectes décalées, fermeture exceptionnelle des déchèteries...)
- télécharger votre calendrier annuel de collecte
- relire les consignes de tri
- trouver les points d'apport volontaire pour le verre les plus proches de chez vous
- connaître les horaires d'ouverture des déchèteries et la liste des déchets autorisés...



Un nouveau guide du tri a été élaboré et distribué aux habitants lors de la dotation en nouveaux bacs



Un courrier d'information sur la mise à disposition des bacs a été distribué toutes-boîtes, deux semaines avant le passage des enquêteurs.



Chers habitants,

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau schéma de collecte des déchets, Pévèle Carembault a décidé de mettre à disposition de l'ensemble de la population des bacs roulants destinés à la collecte des déchets recyclables (bac à couvercle jaune) et des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle gris).

Le volume du nouveau bac à couvercle jaune sera adapté à la taille du foyer mais surtout il tiendra compte des nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023 qui augmentent fortement les quantités d'emballages plastiques. Cela permet également de se mettre en conformité avec le code couleur jaune au niveau national.

Pour le bac à couvercle gris, qui va remplacer les sacs plastiques ou poubelles achetés par les habitants, il améliorera la propreté des rues et les conditions de travail des agents de collecte.

Enfin, ces deux bacs seront pucés. La puce permettra de compter le nombre de levées. Dans un premier temps, l'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du service et d'adapter la tournée si nécessaire. Elle permettra aussi d'informer l'usager sur la fréquence et le nombre de levées de ses bacs. Dans un second temps, et si les élus font ce choix, la puce permettrait de mettre en place une tarification des déchets à la levée.

Pour permettre la réalisation de cette opération, Pévèle Carembault a retenu la société ESE France. C'est pourquoi, à compter du 6 septembre 2023 et ce jusqu'au 31 mars 2024, un agent de cette société viendra à votre rencontre, muni d'une lettre d'accréditation et d'un badge avec photo. L'agent sera chargé d'adapter le volume de votre futur bac à la composition de votre famille. Il remplira avec vous le questionnaire permettant de prendre en compte vos contraintes et vos besoins. Si possible, l'agent vous remettra directement vos nouveaux bacs de collecte. Il reprendra également l'ancien bac de tri et mettra une nouvelle étiquette de consignes de tri sur votre bac à couvercle vert.

Ce bac à couvercle vert deviendra un bac dédié aux déchets alimentaires (restes de repas, épluchures...) avec un complément possible de déchets verts (tontes, feuilles, petits branchages...). Dans le cadre de l'évolution du schéma de collecte, à partir du 1^{er} Janvier 2024, il ne sera collecté qu'un seul bac à couvercle vert par foyer lors d'une collecte. Aucun déchet vert ne sera toléré à côté de ce bac.

Nous vous rappelons qu'une fois votre commune entièrement équipée, seuls les nouveaux bacs de collecte mis à disposition dans le cadre de cette enquête et distribution seront ramassés lors de la collecte des déchets ménagers. Il est donc important que vous participez à l'enquête de dotation.

Afin de répondre à toutes vos questions relatives à cette opération, le numéro suivant 03 20 84 88 65 (coût d'un appel local) - TAPER 1 - est mis à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Comptant sur votre coopération, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération dévouée.



Luc Foutry
Président
de Pévèle Carembault

[Signature de Luc Foutry]



Bruno Rusinek
Vice-Président en charge
de la collecte et du
traitement des déchets

[Signature de Bruno Rusinek]



8.2 Suivi des réclamations et demandes

8.2.1 / Numéro de téléphone unique

Pour faciliter l'accès des usagers aux informations ou pour les réclamations, courant 2023 Pévèle Carembault a supprimé les deux numéros verts et a mis en place un numéro de téléphone unique (03 20 84 88 65) à choix multiples :

- Pour une demande de nouveaux bacs de collecte ou un problème sur vos bacs mis à disposition par Pévèle Carembault : TAPER 1.
- Pour une question ou une réclamation relative à la collecte des déchets en porte à porte ou pour prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants : TAPER 2.
- Pour une demande concernant les ateliers compostage ou les ateliers zéro déchet en Pévèle Carembault : TAPER 3.
- Pour toutes autres demandes relatives aux déchets ménagers, aux conditions d'accès en déchèteries, aux demandes de la carte d'accès déchèteries (Pass'Déchetteries) ou pour contacter le service gestion des déchets de Pévèle Carembault : TAPER 4.

Nombre d'appels à partir du second semestre 2024

	Somme de Journal des appels reçus 2024
Trimestre 3	903
juillet	245
août	299
septembre	359
Trimestre 4	1249
octobre	530
novembre	329
décembre	390
Total général	2152

8.2.2 / Boite mail du service de gestion des déchets

Les habitants peuvent contacter le service « gestion des déchets » de Pévèle Carembault via la boîte mail : dechets@pevelecarembault.fr.

8.2.3 /Gestion Relation Usagers

Les habitants peuvent également contacter le service « gestion des déchets » de Pévèle Carembault via le site demarches.pevelecarembault.fr

Cette plateforme a été utilisée :

- pour les demandes de subvention broyeur déchets verts
- pour les inscriptions aux ateliers compostage et Zéro Déchet



PARTIE 2

LES INDICATEURS

ECONOMIQUES

ET FINANCIERS



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHAPITRE 9 : MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

9.1 Les modalités d'exploitation

La quasi-totalité des prestations de précollecte, collecte et traitement des déchets sont confiées par contrat à des prestataires.

Seules sont réalisées en régie, les prestations suivantes :

- Animation d'ateliers dans le cadre de la prévention
- Gestion du fichier des cartes d'accès déchèterie et des bacs de collecte
- Gestion des réclamations mail et téléphone

9.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT 2024 €TTC
ESTERRA	Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des biodéchets, des encombrants, de la collecte sélective	5 805 000
MINERIS	Collecte du verre en apport volontaire et entretien de bornes	248 000
ECOVALOR (syndicat de traitement)	Traitement des OMR en incinération	2 198 000
SUEZ	Exploitation de 2 déchèteries	483 000
VALDEC	Exploitation d'1 déchèterie	221 000
SYMEVAD (syndicat de traitement)	Tri de la collecte sélective	391 000
PAPREC	Tri de la collecte sélective	1 032 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets de déchèterie (encombrants, amiante, plâtre)	1 126 000
NICOLLIN	Transport et traitement du bois déchèterie	303 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets verts de déchèterie	222 000
VALDEC	Transport et traitement des gravats de déchèterie	116 000
ESE	Enquête, fourniture et livraison des nouveaux bacs de collecte	3 480 000
VEOLIA	Tri des encombrants collectés en porte à porte	52 000
SEDE	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	381 000
SUEZ	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	391 000
RECYNOP	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	95 000
ARF	Traitement des déchets diffus spéciaux	88 000
VALDEC	Mise en place de bennes à déchets verts dans les communes	62 000

CHAPITRE 10 : BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

La présentation du coût du service de façon globale et de son financement a pour vocation de rapprocher le coût aidé du service, des contributions versées par les usagers. Il donne une image du taux de couverture du financement du service public de prévention et de gestion des déchets. **Les données présentées ci-après sont des données « extracomptables » issues de la comptabilité analytique. Elles visent à refléter au plus juste le coût global de la gestion des déchets sur 1 an. A ce titre, elles peuvent différer des données du compte administratif.**

La structuration des données est celle de la Matrice ADEME. Chaque année, Pévèle Carembault saisit ses données techniques et financières dans une matrice nationale ADEME. Les tableaux présentés ci-après sont extraits de cette matrice.

10.1 Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Charges de fonctionnement et d'investissement en € TTC par flux de déchets et par type de prestations 2024

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
Frais de personnel, prévention et communication	169 994	138 021	11 081	215 285	197 699	5 399	737 479
Pré-collecte	66 194	66 260	33 737	66 129	-	-	232 321
Collecte	2 277 840	1 539 442	220 311	1 891 461	703 224	95 895	6 728 264
Transport	-	47 690	-	61 559	473 711	-	582 960
Traitemen t	1 954 288	1 619 058	-	924 280	1 485 073	51 646	6 034 345
Charges diverses : études, travaux ...	90 032	91 333	48 922	14 223	52 546	-	297 056
	4 544 118	3 487 273	314 075	3 171 495	2 588 660	214 509	14 612 425

NB : Les dépenses d'investissement liées à la campagne de dotation en bacs ne sont pas comptabilisées en totalité sur le bilan de l'année. Ces dépenses font l'objet d'un amortissement sur une durée de 7 ans à partir de l'année suivant leur mise en service. Pour l'année 2024 le montant d'amortissement des dépenses d'investissement est de 152 632 €.

Frais de personnel, prévention et communication :

- Charges de personnel du service déchets affectées par type de déchets au prorata des charges
- Charges de communication : calendrier de collecte, flyer, ...
- Charges des actions de prévention et composteurs

Précollecte :

- Charges d'achat de bacs de renouvellement et de bornes à verre
- Charges de maintenance de bacs et bornes à verre

Collecte :

- Charges de collecte en porte à porte et bornes à verre
- Charge de gardiennage et entretien des déchèteries

Transport :

- Charge de transfert des OMR et refus de tri
- Charge de transport des déchets issus des déchèteries

Traitemen

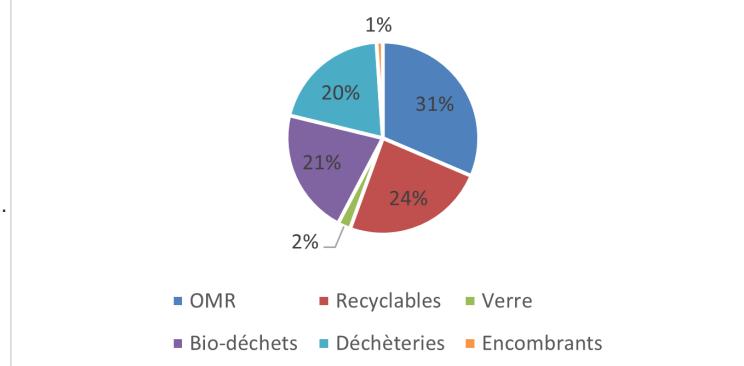
t

- Charge de traitement par incinération, enfouissement, compostage, ...
- Charge de tri dans les centres de tri pour la collecte sélective

Charges diverses :

- Amortissement des investissements (bacs)
- Travaux dans les déchèteries
- Etudes

Répartition des charges par type de déchets



Evolution des charges :

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
2021	3 964 902	3 015 526	485 976	2 648 428	3 273 263	322 810	13 710 905
2022	5 059 378	3 205 682	479 633	2 600 013	2 392 116	381 793	14 118 616
2023	5 450 242	3 581 877	504 518	2 816 114	2 588 660	214 509	15 155 920
2024	4 544 118	3 487 273	314 075	3 171 495	2 588 660	214 509	14 612 425

Les charges présentent une baisse de **3,6%** entre 2024 et 2023 malgré l'augmentation des coûts unitaires dû à la révision des prix des marchés et des taxes de l'État (TGAP). Cette baisse des charges a été possible grâce à la mise en place du nouveau schéma de collecte.

10.2 La taxe TGAP

La TGAP est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle s'applique à toute tonne de déchets non valorisable qui est traitée par enfouissement (décharge) ou incinération. Cela va concerner :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les refus de tri de collecte sélective
- La part d'encombrants porte à porte et déchèterie non recyclés
- Les déchets dangereux (DDS)

Son montant est défini par la Loi de Finance de 2019. Le législateur a prévu une forte augmentation de cette taxe pour favoriser la prévention et le recyclage. L'évolution de son montant est le suivant :

ENFOUSSEMENT		INCINÉRATION	
18 €/t 2019	→ 65 €/t 2025	3 €/t 2019	→ 15 €/t 2025

L'impact financier est très important pour Pévèle Carembault :

Projection de l'évolution du montant de TGAP payée en k€ à schéma constant

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total TGAP	k€ TTC	265 k€	302 k€	570 k€	691 k€	783 k€	897 k€

Soit une augmentation de près de **300 000 €/an** dès 2022 par rapport à 2019 jusqu'à un surcoût de 600 000 €/an en 2025.

Ce montant de TGAP représente près de **6,2%** des dépenses de fonctionnement. Grâce aux différentes actions et aux évolutions mises en oeuvre par Pévèle Carembault, les bonnes performances ont permis de contenir l'impact de l'évolution du TGAP en limitant les tonnages soumis à TGAP.

- Baisse des OMR
- Baisse des encombrants sur rendez-vous
- Meilleur tri des déchets => Baisse des encombrants en déchetteries

	2021	2022	2023	2024
Réel TGAP	k€ TTC	579 k€	572 k€	557 k€

10.3 Les recettes des Eco-Organismes

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur - payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé par l'État.

Le principal Eco-organisme est la société CITEO. CITEO reverse les contributions perçues des metteurs sur le marché sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi à trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

ECO ORGANISMES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT RECETTES 2024 €TTC (*)
CITEO	Soutien financier au recyclage des emballages (carton, plastique, verre, acier, aluminium)	2 051 350 (*)
CITEO	Soutien financier au recyclage des papiers	124 103
ECO MOBILIER / ABJ / Jouet	Collecte et traitement des DEA (déchets d'équipements d'ameublement) en déchèterie + Soutien financier	52 900 (*)
OCAD3E	Collecte et traitement des D3E en déchèterie + Soutien financier	57 974
ECODDS	Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux en déchèterie + Soutien financier	4 513
ECOSYSTEME	Collecte et traitement des articles de bricolage et jardin (ABJ) , articles de sports et loisirs (ASL) et jouets en déchèterie + Soutien financier	2 238

(*) Montant estimé pour 2024 sur la base du barème contractuel et des performances de l'année.

Evolution des recettes des Eco-Organismes

	2022	2023	2024
Recettes Eco-Organismes (€)	1 667 720	1 717 805	2 293 078

On note une forte augmentation des recettes liées aux Eco-Organismes entre 2023 et 2024 : + 33% soit environ + 575 k€. C'est lié à l'application du nouveau contrat CITEO à effet au 01/01/2024.

10.4 Les recettes de revente de matériaux

€HT	TYPE DÉCHETS	RECETTES 2024
Déchèterie	Cartons déchèteries	40 682
	Ferrailles déchèteries	149 968
	Batteries	3 760
	Cartouches encres	272
	Huiles végétales	149 968
Collecte sélective	Cartonnettes (EMR)	110 301
	Papiers qualité 1,11	140 820
	Papiers qualité 1,02	30 076
	Emballages Plastiques (PET clair/PET foncé/PEHD)	176 379
	Emballages aluminium	47 483
	Emballages acier	31 703
	Emballages type briques alimentaires (5,03)	1 080
	Emballages en verre	131 106
TOTAL		864 596

Evolution des recettes de revente des matériaux

	2022	2023	2024
Recettes Revente matériaux (€)	1 168 162	856 998	864 596

Les recettes sont stables entre 2023 et 2024.

10.5 Le coût aidé du service public de gestion des déchets

Le cout aidé du service public est le coût restant à financer après déduction des recettes d'exploitation et des soutiens financiers des Eco-Organismes.

€TTC	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES-RECETTES = COUT AIDE
Charges fonctionnement et investissement	14 612 425		
Redevance décheteries professionnels		17 200	
Subvention		0	
Revente matériaux		864 596	
Soutien financier Eco-organismes		2 293 078	
TOTAL	14 612 425	3 174 874	11 437 551

Ce coût aidé peut être financé par la TEOM et/ou le budget général de la collectivité.

10.6 Les indicateurs financiers

Le coût complet 2024 par habitant en €TTC :

COUT COMPLET €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
Frais de personnel et communication	1,74 €	1,41 €	0,11 €	2,20 €	2,02 €	0,06 €	7,54 €
Pré-collecte	0,68 €	0,68 €	0,34 €	0,68 €	- €	- €	2,37 €
Collecte	23,28 €	15,73 €	2,25 €	19,33 €	7,19 €	0,98 €	68,76 €
Transport	- €	0,49 €	- €	0,63 €	4,84 €	- €	5,96 €
Traitement	19,97 €	16,55 €	- €	9,44 €	15,18 €	0,53 €	61,67 €
Charges diverses : études, travaux...	0,92 €	0,93 €	0,50 €	0,15 €	0,54 €	- €	3,04 €
TOTAL	46,59 €	35,79 €	3,21 €	32,43 €	29,76 €	1,56 €	149,33 €

Le coût aidé 2024 par habitant en €TTC :

COUT AIDÉ €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
TOTAL	46,16 €	10,34 €	1,23 €	32,43 €	25,16 €	1,56 €	116,89 €

Le coût aidé à financer est de 116,89 € TTC/hab.

Les 3 principaux postes par flux de déchets sont :

- Les OMR
- Les biodéchets
- Les déchèteries

Les 2 principaux postes par type de prestations sont :

- La collecte
- Le traitement

EVOLUTION DES COÛTS €TTC/HAB	2021	2022	2023	2024
Coût complet	143,69 €	146,48 €	156,04 €	149,03 €
Coût aidé	115,23 €	116,73 €	128,96 €	116,89 €

Coût complet et aidé 2024 par type de déchets en €TTC/tonne

COÛTS PAR TONNE €TTC	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
Coût complet	294 €	554,6 €	69,8 €	223,7 €	124,1 €	488,3 €	223,1 €
Coût aidé (= coût complet - les recettes)	292,3 €	160,3 €	26,8 €	223,7 €	104,9 €	488,3 €	174,6 €

A la lecture des coûts aidés, on mesure toute l'importance du tri. En effet après déduction des recettes, les déchets qui coûtent le moins cher sont dans l'ordre : le verre, les emballages (bac jaune), les déchèteries, les biodéchets (bac vert), les ordures ménagères (bac gris) et les encombrants sur rendez-vous.

A titre d'exemple, une bouteille en verre mise dans la borne à verre coûte 10 fois moins chère que si elle est mise dans le bac gris des ordures ménagères.

10.7 Le financement du service

Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco organismes ainsi que des recettes d'exploitation.

Ces recettes permettent de financer les charges correspondant aux coûts de fonctionnement, aux prestations de collecte et de traitement, ainsi que les charges d'amortissement éventuelles supportées par Pévèle Carembault (investissements liés aux moyens de pré-collecte, coût de construction et maintenance des équipements de collecte et de traitement ...).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui n'est pas en lien direct avec le service rendu, est une taxe fiscale

additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties dont elle suit les variations.

Le taux unique de TEOM pour l'ensemble des communes de Pévèle Carembault a été baissé et fixé en 2024 par le Conseil communautaire à 16,15%, soit une recette de 13 190 325 €.

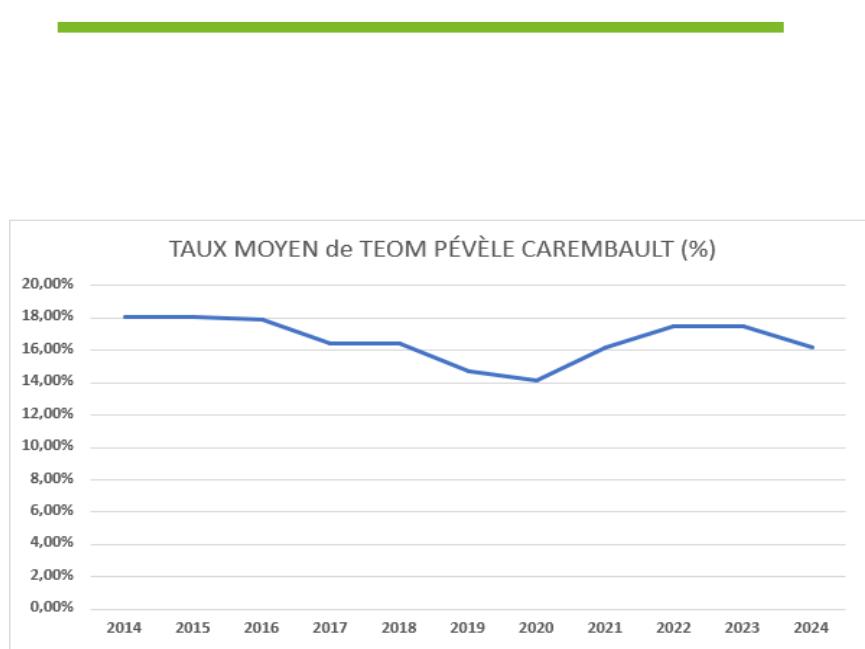
En 2024, le taux de couverture du service par la TEOM est proche de 100% : 115,3 %
Cela signifie que les dépenses sont couvertes par les recettes, sans faire appel au budget général.

€TTC 2024	DEPENSES	RECETTES
Charges fonctionnement et investissement	14 612 425	
Redevance déchetteries professionnels		17 200
Subvention		
Revente matériaux		864 596
Soutien financier Eco-organismes		2 293 078
TEOM		13 190 352
TOTAL	14 612 425	16 365 226

Les dépenses n'intègrent pas l'investissement lié à la campagne de dotation en bacs qui a débuté en septembre 2023 et qui s'est terminée en août 2024. Mais elles intègrent bien une charge d'amortissement pour l'achat de bacs en 2023 (cf § 10.1)

10.8 Evolution du taux de TEOM

	TAUX MOYEN TEOM PÉVÈLE CAREMBAULT (%)
2014	18,1%
2015	18,1%
2016	17,9%
2017	16,4%
2018	16,4%
2019	14,7%
2020	14,17%
2021	16,15%
2022	17,5%
2023	17,5%
2024	16,15%



Le taux moyen de TEOM a baissé de 7,7% en 2024 par rapport à 2023 et reste inférieur à celui de 2014/2015.

CHAPITRE 11 : ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Les objectifs réglementaires pour les déchets ménagers sont principalement définis par la loi de Transition Energétique pour la croissance verte (LTECV /2015) et la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC/2020) :

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	2020	RÉSULTAT PÉVÈLE CAREMBAULT 2024	2023	2024	2025	2030	2035
Production de déchets ménagers (par rapport à 2010)		-18,6%				-15%	
Enfouissement des déchets (%/total déchets)		7%					<10%
Taux de valorisation matière (recyclage et organique) en % du total déchets	>55%	65%			>65%		
Extension des consignes de tri (% habitants desservis)		100% au 01/01/2023	100%				
Tri à la source des biodéchets (% habitants desservis)		100%		100%			



Objectif réglementaire de baisse de tonnage :

À ce jour, l'objectif est atteint. En effet, comme évoqué au chapitre 2.1, la production de déchets 2024 est inférieure de 18,6% à la production 2010. Pour aller au-delà de ce résultat, Pévèle Carembault :

- s'est dotée d'un PLPDMA en janvier 2022 avec des objectifs de baisse de tonnages annuelle
- a modifié progressivement son schéma de collecte depuis 2022



Objectif réglementaire relatif au tri à la source des biodéchets en 2024 :

La loi définit deux options :



Collecte séparée pour valorisation

Compostage individuel ou partagé



Objectif réglementaire de limitation de l'enfouissement :

Avec un taux d'enfouissement de 7% en 2024, l'objectif de 2030 est déjà atteint.

En effet, Pévèle Carembault traite ses ordures ménagères et refus de tri en incinération et traite ses encombrants en centre de tri pour réduire au maximum la part de déchets enfouis.

En 2024, Pévèle Carembault dispose déjà d'une collecte séparée des biodéchets en porte à porte et déploie en plus le compostage à domicile. L'objectif réglementaire est donc quasiment atteint :

- **100%** des usagers (hors collectif) ont accès à la collecte des biodéchets en porte à porte
- Près de **15,4%** des foyers sont équipés de composteurs individuels



Objectif réglementaire du taux de valorisation matière :

Avec un taux de valorisation matière de **65%** en 2024, l'objectif de 2020 est dépassé et l'objectif de 2025 est atteint. En effet, Pévèle Carembault a mis en place des collectes sélectives (biodéchets, verre, emballages) et de nombreuses filières de valorisation en déchèterie.



Objectif réglementaire relatif à l'extension des consignes de tri :

Pévèle Carembault a respecté l'échéance du 1er janvier 2023. Elle a communiqué auprès des habitants sur les nouvelles consignes de tri fin 2022 et a passé des marchés de tri avec des centres de tri lui permettant de trier ces nouvelles résines plastiques.

Conclusion: En 2024, Pévèle Carembault est conforme aux objectifs réglementaires

CHAPITRE 12 : PERSPECTIVES

Pour répondre aux enjeux réglementaires, financiers et environnementaux de la gestion des déchets ménagers, Pévèle Carembault a défini et délibéré sur un nouveau schéma de collecte en novembre 2022 :

- *Déploiement des actions du PLPDMA 2021-2026 - Fait*
- *Mise en place de l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023 - Fait*
- *Harmonisation de la couleur jaune pour les bacs de tri sélectif à partir du second semestre 2023 avec la dotation de nouveaux bacs pucés - Fait*
- *Dotation pour l'ensemble des usagers en bacs pucés pour la conteneurisation des ordures ménagères à partir du second semestre 2023 - Fait*
- *Démarrage du nouveau schéma de collecte au 1^{er} janvier 2024 avec arrêt de la collecte des déchets verts présents à côté du bac vert - Fait*
- *Application d'un seuil de volume de collecte pour les producteurs autre que les ménages (2024) - Fait*
- *Compostage partagé - En cours*
- *Inversion des fréquences de collecte ordures ménagères et sélectif au 01/01/2025*
- *Extension et modernisation de la déchèterie d'Orchies (travaux 2026/2027)*

Ce nouveau schéma et son déploiement quasiment complet permettent à Pévèle Carembault d'être conforme aux enjeux réglementaires, financiers et environnementaux.



Contact :

47 rue du Général de Gaulle
59710 Pont-à-Marcq
tél : 03 20 79 20 80
mail : dechets@pevelecarembault.fr
www.pevelecarembault
 @PeveleCarembault

